



Point de situation dans la Vienne – Année 2023

Evolution de l'implantation du moustique tigre dans la Vienne

Depuis 2020, la Vienne est classée en **département colonisé**, du fait d'une implantation confirmée sur Chauvigny en 2019, à Poitiers en 2020, et à Châtelleraut et Lussac-les-Châteaux en 2022. Les connaissances sur sa répartition indiquent que l'espèce s'est largement diffusée dans le département, augmentant ainsi le nombre de communes colonisées passant de **4 en 2022 à 17 fin 2023**. Le moustique tigre a également été détecté dans 6 autres communes en 2023 sans que celles-ci ne soient classées comme colonisées. Le détail de l'implantation du moustique tigre sur le département de la Vienne est présenté sur la carte ci-dessous :

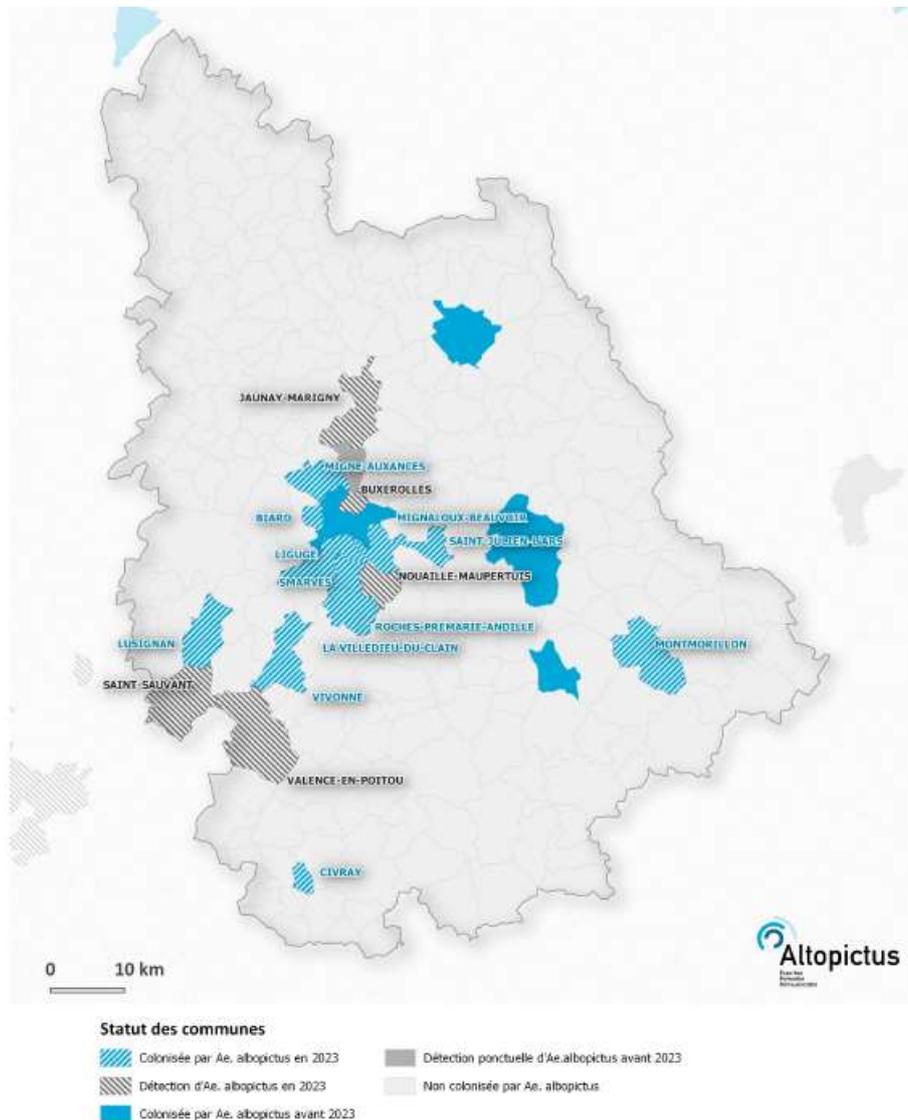


Figure 1 : Evolution de la colonisation connue du département par *Aedes albopictus* en 2023 (source : Qalyse, réalisation : Altopictus)

Situation épidémiologique 2021-2023 dans la Vienne (chiffres : Santé publique France)

Potentiellement vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika, le moustique tigre présente un risque de santé publique. L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de ces trois arboviroses (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Vienne, 12 cas importés de dengue ont été signalés (3 en 2021, 1 en 2022 et 8 en 2023). De 2021 à 2023 ces 12 cas ont donné lieu à **10 enquêtes entomologiques** autour des lieux fréquentés par les cas. La présence du moustique tigre a été constatée sur une enquête en 2023, ce qui a nécessité l'intervention d'un traitement de lutte anti-vectorielle.

Comme les années précédentes, l'ARS assurera au printemps 2024 **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

Le nombre de cas importés est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses dans la Vienne

L'ARS assure également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Vienne, **Altopictus et Qualyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique tigre et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.

Dans la Vienne, la surveillance en 2023 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de 45 pièges pondoirs** par ces opérateurs pendant la saison active du moustique tigre, allant de mai à novembre, positionnés sur :

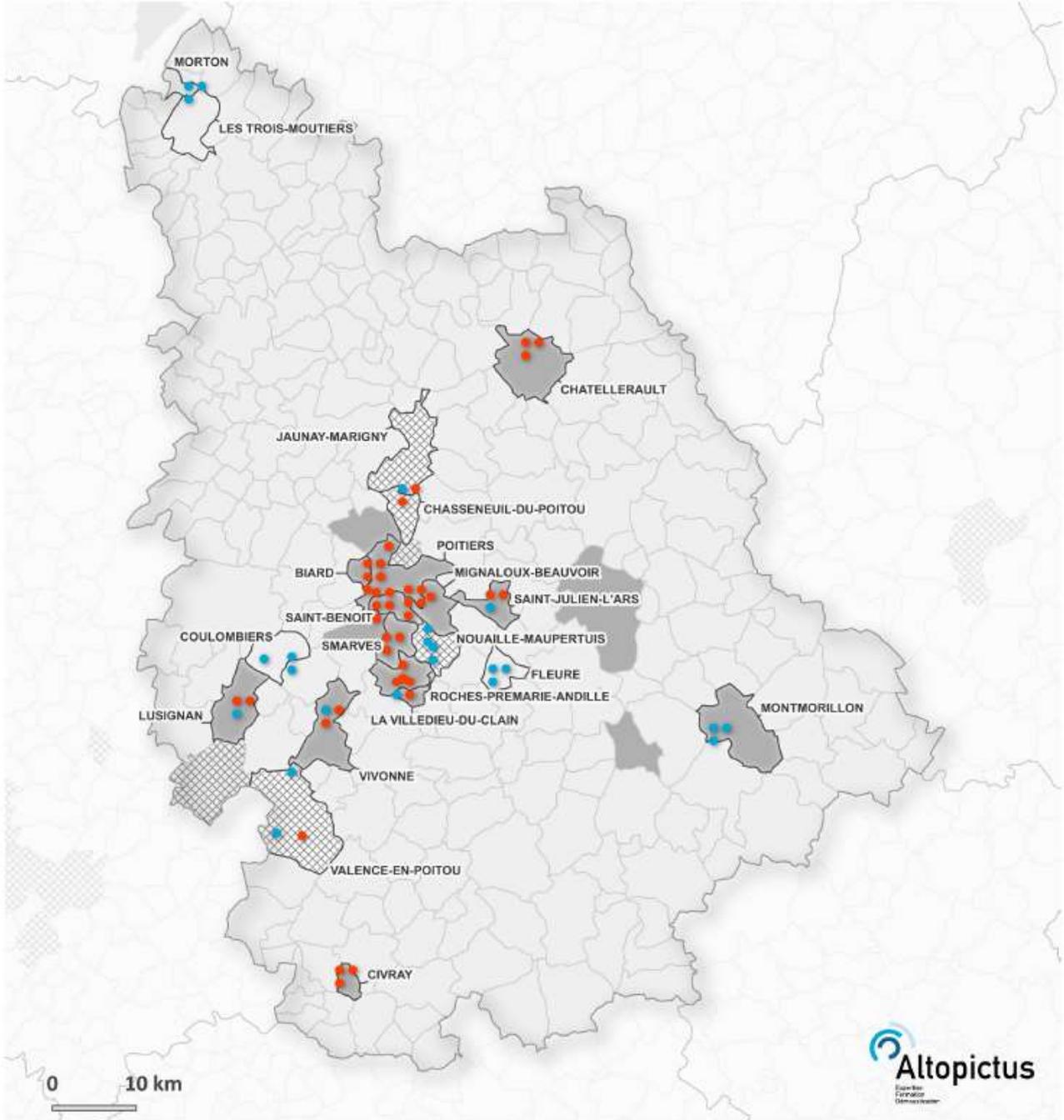
- 2 communes colonisées : Poitiers (6 pièges) et Montmorillon (3 pièges), 7 communes non colonisées au début de la saison (3 pièges par communes) : Civray, Lusignan, Mignaloux-Beauvoir, Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Benoît, Saint-Julien-L'ars, Vivonne et 6 nouvelles communes au cours de l'année : Coulombiers, Fleuré, La villedieu-du-clain, Nouaillé-Maupertuis, Smarves, Valence-en-poitou grâce au redéploiement des pièges (dès qu'une commune surveillée est classée comme nouvelle commune colonisée par *Aedes albopictus*, les pièges pondoirs sont retirés et une autre commune est alors surveillée).

- Un point d'entrée au sens du Règlement Sanitaire International du département : l'aéroport de Poitiers-Biard (3 pièges)

- 2 établissements de santé (3 pièges par site) : CHU de Poitiers et CH de Châtellerauld

- 2 sites touristiques : le Futuroscope (3 pièges) et Center Parcs (3 pièges)

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Vienne



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2023
- Piège positif au moins une fois en 2023
- Piège sans aucun résultat en 2023

Piège pondoir

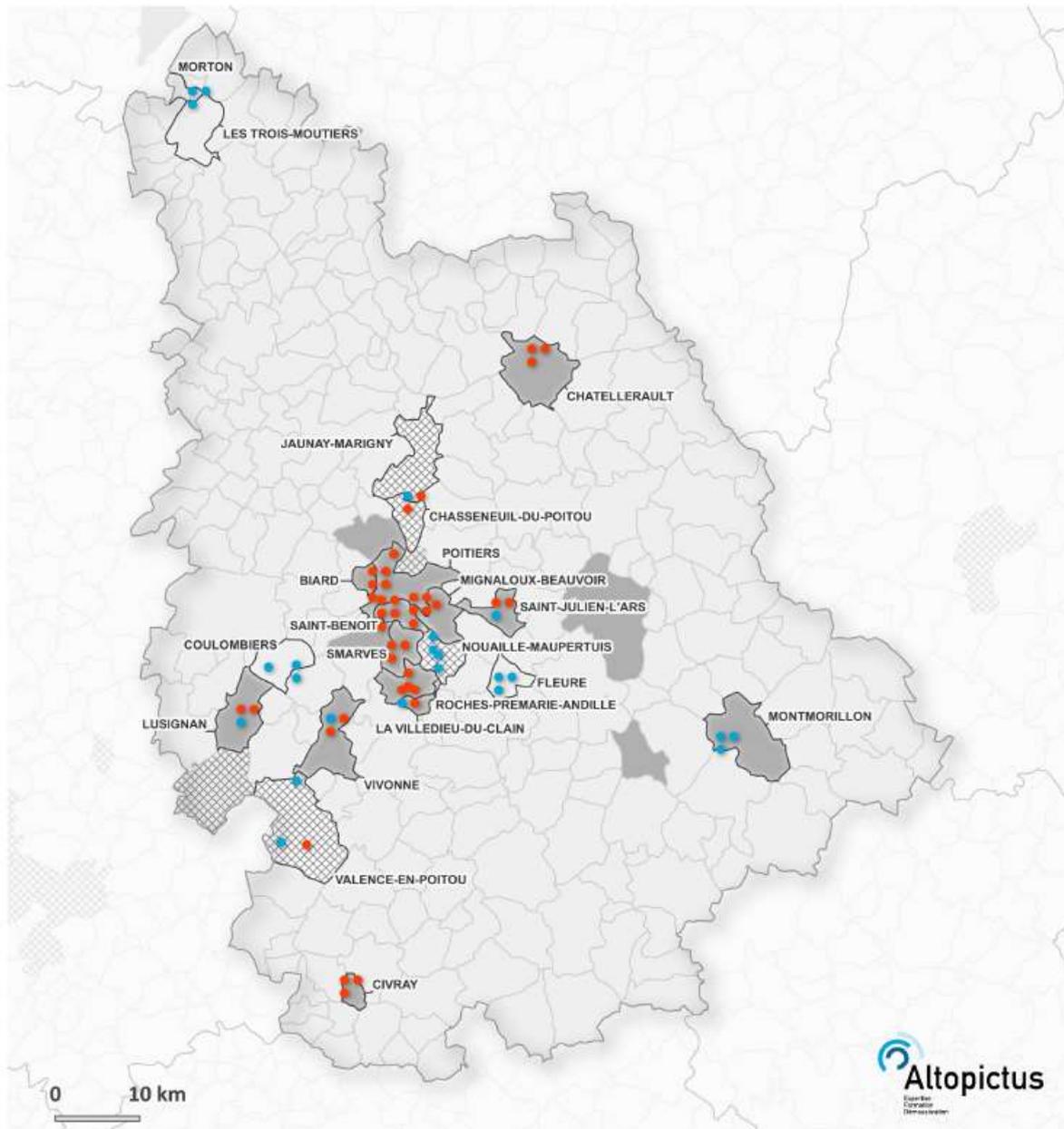
- Piège pondoir

Figure 2 : Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2023 dans le département (source : Qalyse, réalisation : Altopictus).

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Vienne



La surveillance du moustique tigre est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>). Dans la Vienne, en 2023, **28 signalements de particuliers** ont été investigués (contre 12 en 2021 et 20 en 2022). 13 des 28 signalements expertisés par Qualyse correspondaient à *Aedes albopictus* (provenant de 8 communes : Migné-auxances, Buxerolles, Biard, Saint-Benoît, Ligugé, Iteuil, Nouaillé-maupertuis, Saint-sauvant). Le détail est présenté sur la carte ci-dessous :



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2023
- Piège positif au moins une fois en 2023
- Piège sans aucun résultat en 2023

Piège pondoir

- Piège pondoir

Figure 3 : Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2023 sur le département (source : Qualyse, réalisation : Altopictus).

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Vienne



En 2023, plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire de la Vienne :

- **Formation à l'aéroport de Poitiers/Biard**, point d'entrée du territoire au sens du règlement sanitaire international, avec la présence du gestionnaire de l'aéroport et des communes de Poitiers et Biard.
- **Formations des référents communaux** à la mairie de Saint-Benoît, de Montmorillon, à l'écomusée de Montmorillon et à Châtelleraut.
- **Intervention « choc » de primo-infestation sur Montmorillon** le 19 avril 2023. Opération de porte-à-porte sur 1 jour avec information préalable des habitants.
- **Enquête de primo infestation** sur la commune de Civray du 2 au 3 Août 2023 suite à la détection du moustique tigre sur la commune.
- **Réunion de sensibilisation** à la mairie de Roches-Prémarie-Andillé avec la présence des communes de Roches-Prémarie-Andillé et de Vivonne.
- **Mise à disposition de l'exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition »**. Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). La délégation départementale incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. Réservez-vite l'exposition en adressant votre demande à ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place depuis le début de l'année :

- **Formations des référents communaux** à la mairie de Lussac-les-Châteaux avec la participation de 8 communes (Saint-laurent-de-Jourdes, La Chapelle Viviers, Valdivienne, Queaux, Persac, Lussac-les-Châteaux, Bouresse) et à la mairie de Saint-Savin avec la participation de 10 communes (Saint-Savin, Paizay-le-sec, Nalliers, Antigny, Leignes-sur-Fontaine, Fleix, Haims, Jouhet, La villedieu-du-clain, La Bussière). D'autres formations de référents communaux sont prévues, notamment à Civray et à Montmorillon fin Avril 2024.
- **Mise à disposition de l'exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition »**

Chiffres clés sur les enjeux et la situation dans la Vienne

Surveillance du moustique dans la Vienne en 2021-2023 :

- **45 pièges pondoirs** répartis sur le département
- **60 signalements citoyens** reçus et expertisés, via la veille citoyenne
- **17 communes colonisées depuis 2020**, dont 13 en 2023

Surveillance épidémiologique dans la Vienne en 2021-2023 :

- **12 cas importés** de dengue déclarés
- **10 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas, dont une enquête a révélé la présence du moustique tigre et a donc nécessité une opération de démoustication.

Perspectives 2024 :

Maintien de la surveillance renforcée et **formations des référents communaux** de plusieurs communes de la Vienne.

Contact presse

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

